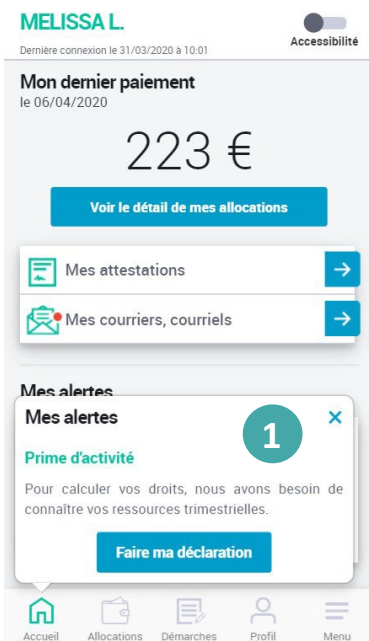


Tous les 3 mois, je peux déclarer mes ressources pour le Revenu de solidarité active (Rsa) ou la Prime d'activité sur l'appli mobile Caf – Mon Compte.

## Comment accéder à ma déclaration ?



① J'accède à ma déclaration trimestrielle de ressources directement en cliquant sur le bouton « Faire ma déclaration » de l'alerte qui s'affiche.

**À noter :** pour ne manquer aucune alerte, je pense à activer les notifications en cliquant sur l'icône « Menu » de la barre de navigation de l'appli puis sur « Gérer mon compte » > « Mes notifications ».

### ② Pratique !

Pour ne pas oublier de compléter ma déclaration, je consulte régulièrement la rubrique **Mon agenda**, accessible depuis le menu.

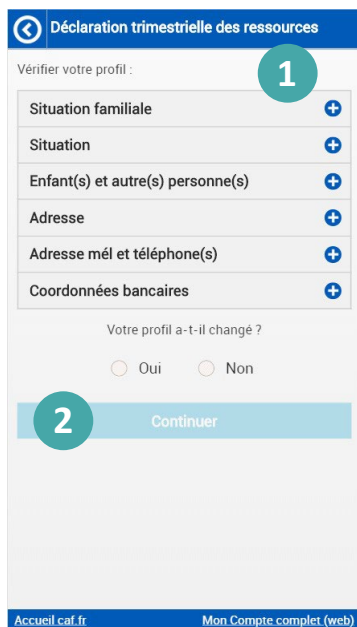
Décembre 2021

2



1 C'est le moment de déclarer vos ressources trimestrielles pour votre Rsa.

## Quelles informations sont nécessaires ?



Avant de commencer ma déclaration trimestrielle de ressources, je dois vérifier que les informations de mon profil sont bien à jour et correspondent à ma situation.

① Pour vérifier mon profil, je déplie les blocs d'information en cliquant sur le signe **+**

② Si mon profil est à jour, je coche la case « Non » à la question « Votre profil a-t-il changé ? » puis je clique sur « Continuer ».

Si mon profil n'est pas à jour, je coche la case « Oui ». Je suis alors redirigé sur caf.fr pour mettre à jour mon profil.

Cette étape est indispensable pour faire ma déclaration. Pour éviter d'être redirigé vers le site web, je peux mettre à jour ma situation avant de commencer ma démarche, directement depuis l'appli.

## Comment faire ma déclaration trimestrielle ?



**Déclaration trimestrielle des ressources**

Déclarer les revenus

- perçus en France ou à l'étranger, même non imposables en France
- avant prélèvement à la source au titre de l'impôt, retenue ou sans le
- des mois où ils sont perçus (ex : si le salaire est versé le 4 avril, il doit être déclaré pour le mois d'avril)

Ne pas déclarer les prestations familiales versées par la Caf ou la CMSA.

Octobre 2019

Novembre 2019

Décembre 2019

① Je dois déclarer mes ressources mois par mois en cliquant à chaque fois sur la flèche

② Je déclare mes revenus :

- perçus en France ou à l'étranger même non imposable en France,
- avant prélèvement à la source au titre de l'impôt,
- le mois où je les reçois sur mon compte bancaire (ex : si mon salaire de mars est versé en avril, il doit être déclaré sur le mois d'avril).

③ Si je n'ai perçu aucune ressource, je coche simplement la case « Aucune ressource perçue ».

Je n'hésite pas à cliquer sur les bulles d'aide si j'ai besoin de plus de précision pour compléter ma déclaration.

Dès qu'un mois est complété, le signe apparaît.

Octobre 2019

Novembre 2019

Décembre 2019

**Déclaration trimestrielle des ressources**

Octobre 2019

Ressources	Montant
Salaires	
Indemnités chômage	
Pensions alimentaires	

Aucune ressource perçue

Déclarer d'autres ressources

Continuer

④ Quand j'ai rempli ma déclaration pour les trois mois demandés, je clique sur « **Continuer** ».

Quand j'ai déclaré tous mes revenus sur les 3 mois concernés, un récapitulatif de ma déclaration apparaît. Je vérifie les informations que j'ai fournies.

Je coche la case des conditions d'utilisation puis je valide ma déclaration.

**Ma déclaration est enregistrée !**